

## BARÈME D'HONORAIRES 2024

LOCATION	
NON MEUBLÉE	MEUBLÉE
<p><b>Les honoraires de location et d'établissement de l'état des lieux sont calculés selon la loi ALUR du 24 mars 2014 et son décret d'application du 1er août 2014 :</b></p> <p><b>Honoraires de location :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-12 €/m2 dans les zones au marché locatif très tendu (zone Abis Duflot et PTZ)</li><li>-10 €/m2 dans les zones au marché locatif tendu (communes où s'applique l'encadrement Duflot des loyers et la taxe sur les logements vacants, hors zone Abis)</li><li>-8 €/ m2 dans les autres zones</li></ul> <p><b>Honoraires d'état des lieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-3 € / m2 pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée</li></ul> <p><i>Les honoraires de location sont partagés à parts égales entre le locataire et le propriétaire.</i></p> <p><b>Honoraires d'aide à la déclaration foncière : 50€ TTC</b></p> <p><b>Honoraires d'assurance des propriétaires ou copropriétaires non occupants (CNO/PNO):120€ TTC</b></p> <p><b>Les honoraires de location et d'établissement de l'état des lieux pour les baux Code Civil sont calculés à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-12%T.T.C. du loyer annuel charges comprises à la charge du locataire</li></ul>	
<p style="text-align: center;"><b>IMMOBILIER TERTIAIRE</b></p> <p style="text-align: center;">30% HT (soit 36 % TTC) du loyer annuel HC partagé à parts égales entre le locataire et le propriétaire</p>	

TRANSACTION	
<p style="text-align: center;"><b>Jusqu'à 100 000 €</b> Forfait 5 000 € HT soit 6 000 € TTC</p>	<p style="text-align: center;"><b>Au-dessus de 100 000 €</b> Forfait 5% HT du prix de vente</p>

**ABSOLUTELY PARISIAN**  
8 rue Marbeau 75116 PARIS  
[www.absolutely-parisian.com](http://www.absolutely-parisian.com)